



Allos, le 14 janvier 2025

**Monsieur le Maire**  
**À**  
**Messieurs les Adjoint**  
**Mesdames et Messieurs les Conseillers**

Objet : Convocation au Conseil Municipal du lundi 20 janvier 2025

**Messieurs les Adjoint,**  
**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le :

**Lundi 20 janvier 2025 à 17h30 en salle du Conseil Municipal**

Je vous transmets en annexe l'ordre du jour suivi de la note de synthèse.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire Messieurs les Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire,  
M. ANTELME,  


# Ordre du jour

## 1 - FINANCES

1.1 Subvention exceptionnelle en faveur des populations sinistrées de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

2.1 Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

## 2 - JURIDIQUE

2.1 Désignation d'un membre remplaçant délégué de la commune au Syndicat Mixte du Seignus d'Allos

## 3 - TECHNIQUE

3.1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023

3.2 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023

## 4 - TOURISME

4.1 Approbation de tarifs - Régie de recettes du SPIC Office de Tourisme

4.2 Partenariat avec les ambassadeurs du Val d'Allos

## 1 - FINANCES

### 1.1 Subvention exceptionnelle en faveur des populations sinistrées de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Allos tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités par un don.

*Il est demandé à l'Assemblée délibérante :*

- D'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Protection Civile en faveur des populations sinistrées de Mayotte ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision et notamment le versement de cette aide.

### 2.1 Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 213 000 € pour les réalisations suivantes :

Hors opération :

Article 2188 Matériel divers 64 000 € (ESSOR signalétique intra muros)

Opération 200 - CINEMA AIGUILLE

Article 21838 Matériel informatique 43 000 € (CINEDIGITAL changement projecteur)

Opération 223 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Article 2312 Travaux aménagement terrains 66 000 € (complément travaux bike park)

Opération 229 – AMENAGEMENT ZONE CHAUVETS LA FOUX

Article 2312 Travaux aménagement terrains 40 000 € (complément travaux)

*Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement présentés ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.*

## 2- JURIDIQUE

### 2.1 Désignation d'un membre remplaçant délégué de la commune au Syndicat Mixte du Seignus d'Allos

A la suite de la démission du membre titulaire Philippe BIANCO en tant que représentant de la commune au Syndicat Mixte du Seignus d'Allos, et conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Comité syndical, il convient de procéder à son remplacement.

*Il est demandé à l'Assemblée délibérante de désigner un remplaçant pour le membre titulaire démissionnaire.*

### 3- TECHNIQUE

#### **3.1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023**

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

*Il est demandé à l'assemblée délibérante :*

- *D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
- *D'autoriser la mise en ligne du rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*
- *D'autoriser le Maire à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA*

#### **3.2 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023**

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

*Il est demandé à l'assemblée délibérante :*

- *D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement*
- *D'autoriser la mise en ligne du rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*
- *D'autoriser le Maire à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA*

### 4- TOURISME

#### **4.1 Approbation de tarifs- Régie de recettes du SPIC Office de Tourisme**

De nouveaux produits sont à ajouter à la grille tarifaire de la boutique Office de Tourisme :

Sortie Patrimoine visite guidée :

Tarif groupe maximum 30 personnes : 130€ 2h

165€ la ½ journée et 330€ la journée.

PASS Val d'Allos :

Prix de la carte pour 7 jours : 40 €

*Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les tarifs des produits supplémentaires suivants applicables pour la régie de recettes du SPIC Office de Tourisme et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision.*

## 4.2 Partenariat avec les ambassadeurs du Val d'Allos

L'Office de Tourisme souhaite établir un partenariat avec les ambassadeurs du Val d'Allos faisant la promotion de la station, en contrepartie d'un soutien financier.

Pour 2025, l'enveloppe globale de 8 000€ serait répartie comme suit :

Pour les équipes du 04 = 2 500€

Pour les équipes hors 04 = 2 000€

Pour les individuels = maximum 550€

Il est proposé de soutenir les ambassadeurs suivants :

- Irrésistible 04 : 2500€

- Bagnol (06) : 2 000€

- Lucas Monetti : 500€

*Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le principe de soutien aux ambassadeurs du Val d'Allos ; d'attribuer à Irrésistible 04 2500€, Bagnol (06) 2 000€ et à Lucas Monetti 500€ et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision.*